Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 28/01/2026

DAINVILLE DISTRIBUTION DAINVILDIS E. Leclerc rappelle Charcuterie frais emballé par nos soins



- Noms des modèles ou références concernés : **Salami FE, saucisson de jambon FE, Pâté grand mère FE, le much'ail Paté Picard FE, Metka petite FE, Saucisse de Strasbourg FE, Choucroute cuite FE, boudin noir antillais FE, blanc poulet provençal FE, Petit salé Lillois FE, roulades fines herbes FE**
- Marque : **Leclerc Dainville**
- **Lot 22,23,24,26 et 27 Date limite de consommation entre le 01/02/2026 et le 16/02/2026**
- Conditionnements : **barquette plastique noire/film transparent**
- Date début/fin de commercialisation : **du 22/01/2026 au 27/01/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **E. leclerc Dainville**
- Distributeurs : **E. Leclerc Dainville**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Erreur de technique de conservation**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 17 février 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0321511145**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre